



COMPTÉ - RENDU

REUNION de BUREAU

MERCREDI 8 JUIN 2022 à 15H

en présentiel -salle du 3ème étage de « c'est une maison bleue » à Mouans -Sartoux place de la Mairie (à droite de l'Hôtel de ville)

Étaient présents les DDEN selon émargement de la feuille de présence :
Michèle BELISSONT, Jean DOUSSY, Jane GUINVARCH, Christian LAVAUX, Claudine LE BLAY, Chantal MARTUCCI, Michelle MESSIN, Michèle PIGNAULT, Denise TETE, Guillemette TOMASINI, Jacqueline VILLENEUVE.
Sont excusés les autres DDEN de la délégation

Nous avons le plaisir de se retrouver en présentiel

I- Préparation de notre réunion Assemblée trimestrielle du samedi 2 juillet 2022

- Modalités de préparation :

a) **Le choix pour une rencontre en présentiel, en extérieur, est unanime.**

Si la veille la météo nous annonçait de la pluie, Michelle passerait alors un mail à tous pour annuler cette rencontre en présentiel et donner le lien pour que l'assemblée trimestrielle se tienne en visio zoom

b) **Lieu et heure de rendez-vous** : Jean DOUSSY sera l'organisateur de cette rencontre en présentiel. Il donnera le plan à Michelle pour les informations précises lors de la convocation de l'AT. Nous nous retrouverons le matin à partir de 10h, au lac de Thorenc.

c) **l'assemblée trimestrielle se tiendra de 10h à 12h30 et sera suivi d'un pique nique**. Les tables pourront accueillir vos spécialités que nous partagerons sous forme d'auberge espagnole. Cette formule, conviviale nous permettra un sympathique échange et des discussions facilitées par la possibilité d'aller venues, entre les groupes..Nous penserons à nos couverts, verres, et chaises et tables pour le confort.

d) **Invitation à prévoir** : Sylvie MARQUIS (Jacqueline se propose déjà de l'informer) et voir avec Alice qui pourrait inviter une amie peut-être DDEN à venir. Nous invitons les conjoints et amis et tous les membres honoraires à venir nous rejoindre au pique-nique.

e) Michelle fera le nécessaire auprès de la Mairie d'Andon pour annoncer le rassemblement d'une trentaine de personnes (assurances)

- Ordre du jour à prévoir pour cette AT :

approbation du compte-rendu de la précédente assemblée trimestrielle du 25 février 2022 par zoom (pj)

Actions de la délégation

- distribution des livres aux écoles et CE : le point
- enquête fédérale « les sanitaires à l'école » : le point des actions

- cotisations 2022
- la nouvelle carte DDEN avec le timbre
- **Actualités depuis la dernière assemblée trimestrielle** du 25 février 2022
 - échos de nos écoles : à noter que compte tenu de l'étendue géographique de notre délégation, nous aurons à privilégier les écoles du Haut Pays, mais resterons ouverts à toute information pour les autres écoles

Vie de l'Union départementale

Le site à visiter : <http://www.dden.fr/> - adhérents 06 (mot de passe : dden06-06) donner du grain à moudre par des informations pertinentes sur vos écoles, les actions de vos communes pour les écoles, etc

Questions ou sujets divers (je reste à votre disposition)

II – Débat en bureau toujours constructif et très motivant :

nous notons :

- L'enquête fédérale sur les « sanitaires à l'école » : grand nombre de questions, mais souvent les directrices et directeurs sont coopératifs pour donner les réponses aux DDEN, ou ils ont déjà répondu via le site de la fédération.
- commission de sécurité : nous rappelons que nous avons l'information de la date de visite par Jean Marc Gustave. En cas d'empêchement il est conseillé de trouver un remplaçant DDEN. En faire part à Michelle qui fera la demande à tous par mail. Le DDEN d'affectation fera alors le message au Directeur pour l'informer du remplacement
- relance mail reçue de l'UNion pour les cotisations par tous les DDEN : il n'y a pas à répondre à l'Union, Chantal, notre trésorière, est en rapport avec eux. Michelle fera remonter à l'Union la surprise des DDEN. Elle proposera cette question à rajouter au prochain CA
- problème d'incivilité : parents envers les enseignants en hausse. Trop d'exigences personnelles de la part des parents → problème de société ??
- Faut-il revoir la formulation du règlement intérieur : *la contribution des associations locales à la vie de l'UNION (administration, formation, représentation, etc) est fixée à 30% de leur ressources extérieures (autres que les cotisations)*. Comment interpréter en cas de don à l'association locale ??:
- Mougins:Caisse des Ecoles : baisse progressive du montant du budget – les actions sont remises à la commune
- Mougins : Ecole élémentaire Saint Martin : suite maladie, lors du remplacement partiel le temps prévu pour la classe et la décharge doit être affecté équitablement entre le directeur et le remplaçant.
- Grasse : Suite à commission de restauration, une entrevue a été faite avec la Mairie pour question sur le contrat ville/Elior, nouveau prestataire. Nous remercions les interlocuteurs pour les réponses transparentes qui nous ont été systématiquement données.
- Grasse : la population est en hausse alors que l'effectif des enfants scolarisés est en baisse (choix par les parents de laisser les enfants dans leur ancienne école, ou bien les inscrire dans une école proche de leur lieu de travail), ce qui entraîne pour la commune de Grasse des frais de scolarisation à payer à la commune où l'enfant est scolarisé.
- Grasse : le prix des fournitures scolaires (papeterie) chez le prestataire est en forte hausse d'où contrat dénoncé et nécessité pour la ville de trouver un nouveau prestataire, espoir pour juillet. Dénonciation aussi du contrat pour le mobilier scolaire et besoin de faire un appel d'offre européen, les réponses ne parviendront que vers septembre, octobre.
- Valderoure : démission de la directrice pour une mise en place d'une école parallèle, : à suivre mais pas de conclusions hâtives
- A Escagnolles, l'ouverture de la 3ème classe a fait du bien mais les effectifs ont fondu comme neige au soleil un peu plus de 40 élèves pour 3 classes l'an prochain...

Dates à retenir : Assemblée trimestrielle du samedi 2 juillet 2022

Michelle MESSIN

L'association Union des délégués départementaux de l'Education Nationale des Alpes Maritimes porte à votre connaissance que le règlement général sur la protection des données (RGPD) est depuis le 25 Mai dernier le cadre européen de traitement et de circulation des données personnelles. Renforçant vos droits, il vise à responsabiliser les acteurs traitant des données. Nous avons pris les mesures nécessaires pour nous y conformer. L'association Union Départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (UD DDEN06) a un intérêt légitime à utiliser l'adresse e-mail ou postale renseignée lors de votre adhésion pour vous envoyer des informations, des convocations. Cet intérêt légitime ne vient en aucun cas porter atteinte à vos droits et libertés. Vous avez la possibilité de vous opposer à tout moment à l'envoi de toute lettre d'information, des convocations. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement et de limitation au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez aussi demander la portabilité des données personnelles que vous nous avez confiées. Vous disposez enfin d'un droit d'opposition et au traitement de vos données personnelles à des fins de recherche et développements, de prévention et de lutte contre la fraude. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Président de l'association à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Association UD DDEN06 chez Monsieur **Jean MOREAU 7 Rue RAIBERTI 06000 Nice** ou à l'adresse e-mail suivante : secretariat.ud06@dden.fr